

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Rennes, le 11 septembre 2017

Service Espace Habitat et Cadre de Vie - SEHCV Service Economie et Agriculture Durable - SEAD

Monsieur le Directeur,

Le 11 mai 2017, vous m'avez transmis, pour avis, l'étude préalable relative aux mesures de compensation agricole concernant le projet de la ZAC de la Touche à Laillé. Cette étude conclut que les mesures de compensation ne sont pas justifiées dans la mesure où l'impact relatif au périmètre d'étude est très faible.

Consultée par mes soins, la CDPENAF, dans son avis du 4 juillet 2017, indique que la méthode d'évaluation des impacts, qui conclut à l'absence d'impact, doit être approfondie, notamment en ce qui concerne :

- la définition du périmètre d'étude,
- l'évaluation des impacts cumulés,
- le calcul des effets économiques induits par la soustraction du foncier agricole en valeur absolue et non en valeur relative.

Par courrier du 1er septembre 2017, la mairie de Laillé m'a assuré que la compensation agricole sera effectuée par une série de mesures étalées dans la durée.

Au regard de ces éléments, je vous confirme que le projet a un impact significatif sur l'économie agricole et qu'en conséquence, il doit faire l'objet d'une compensation agricole collective.

J'émets un avis favorable sur l'étude préalable complétée par les propositions figurant dans le courrier du maire de Laillé du 1er septembre 2017.

Je serai, par ailleurs, particulièrement attentif à la mise en oeuvre de ces mesures de compensation agricole au moment de l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC mi-2018.

Mon avis ainsi que l'étude préalable seront publiés sur le site internet de la Préfecture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Préfet, et par délégation Le Secrétait Général

LGNON

Monsieur Antoine MONNERIE Directeur Opérationnel et du 'Développement - TERRITOIRES 1 rue Geneviève de Gaulle Anthonioz 35200 RENNES

Copie à : M. le maire de Laillé

M, le DDTM - SEHCV et SEAD

Le Morgat – 12, rue Maurice Fabre CS 23167 – 35031 RENNES CEDEX Numéro unique des services de l'État : 0821.80.30.35

Nos Références : 2017 09 11_LET_Territoires_Laille_ZAC_Touche_Compensation_agricole_Avis_Etat.odt